



Fond de commerce au nom de l'époux

Par **interrogation**, le **08/02/2015** à **13:37**

Durant notre mariage sous régime de la communauté, mon époux a acquis un fond de commerce à son nom propre (EURL) et le crédit d'emprunt de ce fond de commerce payé durant plusieurs années par les fonds de cet EURL. Je m'étais porté caution de ce crédit d'emprunt. Lors de la signature pour l'acquisition de ce fond de commerce, j'ai signé avec lui devant notaire. Mais mon nom ne figure aucunement sur l'acte notarié. Nous avons divorcé et maintenant nous arrivons au stade de la liquidation des biens. Est-ce que mon ex-mari conservera toutes les parts de ce fond de commerce ou bien est-ce que moi j'aurai droit à quelque chose. Sachant que depuis le début de l'acquisition de ce fond de commerce (EURL), il a toujours bénéficié seul des dividendes que lui rapportait chaque année le fond de commerce et cela depuis 10 ans. Il en est le seul gérant. Merci de pouvoir me donner svp, quelques informations biens utiles.